

Sites internet avec des informations relatives à la loi sur l'égalité

www.leg.ch

Banque de données de la « Conférence latine des déléguées à l'égalité » avec les jugements rendus en vertu de la LEg.

www.gleichstellungsgesetz.ch

Banque de données (en allemand seulement) des procédures en vertu de la LEg de toute la Suisse avec commentaires et historiques des procédures. Le site comprend aussi bien les cas des offices de conciliation que des tribunaux. Actualisation régulière.

<http://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/dokumentation/medieninformationen/2006/2006-02-16.html>

Evaluation portant sur l'efficacité de la loi sur l'égalité:

Rapports partiels (en allemand seulement) : tribunaux - analyse statistique brute des décisions judiciaires - offices de conciliation, organisations de salariés et salariées, employeurs, analyse des jugements, interviews.

Rapport de synthèse et rapport du Conseil fédéral.

L'analyse des jugements devrait intéresser plus particulièrement les avocats et avocates.

www.equality-office.ch

Sur le site du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, vous trouverez des informations utiles sur la littérature spécialisée sous les rubriques « Droit » et « Publications » ainsi que des renseignements concernant les services de consultation, d'autres banques de données et des projets.

<http://www.egalitedessalaires.ch>

Le calculateur de salaires de l'USS permet de déterminer le salaire d'usage par branche. Instruments et autres conseils pour les employés et employées ainsi que les syndicats.

http://www.topbox.ch/html_fr/108.html

Set de formation pour les cadres supérieurs afin d'en finir avec les préjugés (module de formation « Zwei tun das Gleiche »). DVD avec matériel d'accompagnement. La Topbox contient par ailleurs 150 projets d'égalité couronnés de succès.

<http://www.gleichstellungs-controlling.org/sprachen/francais.html>

Handbuch für Kaderleute: Gleichstellung ist Chefsache (disponible en allemand seulement).

www.equality.ch

Liste de tous les services et bureaux officiels chargés de la promotion de l'égalité au niveau de la Confédération, des cantons et des villes (rubriques « membres »). Offres de consultation experte, y compris liste d'adresses des offres de consultation au niveau local.